

TéléO est une plateforme de télésanté regroupant 5 modules

2 modules standards



Module Générique

Echanges spécialisés et programmés entre professionnels



Téléconsultation directe

Suivi médical à distance des patients à domicile

3 modules spécifiques



Module Urgences

Optimisation de la prise en charge dans le contexte d'urgences



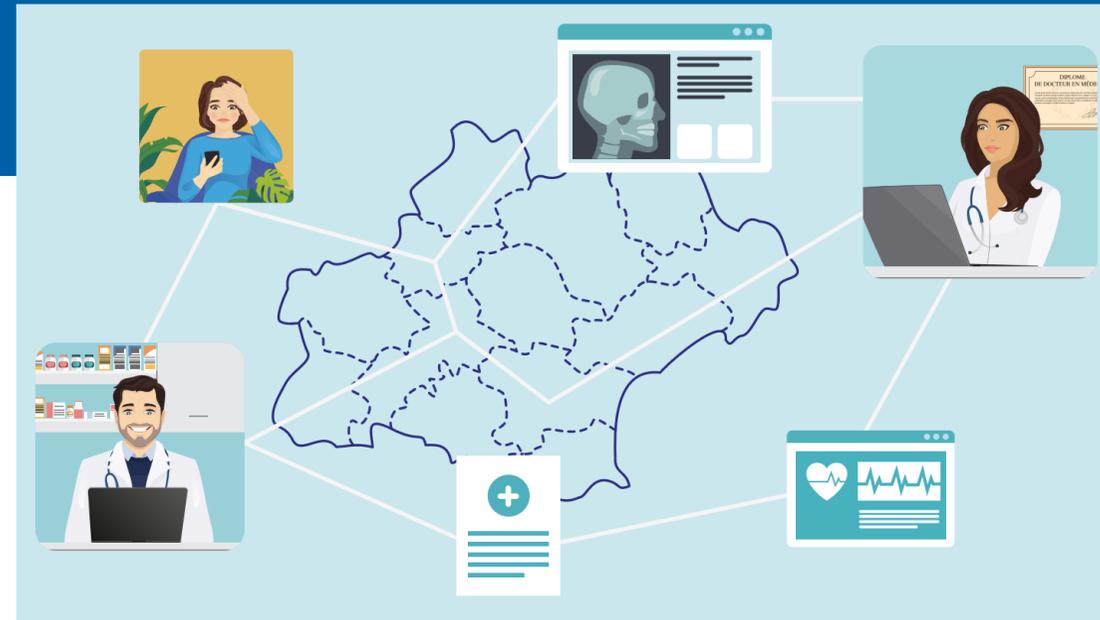
Module AVC Aigu

Prise en charge des patients présentant une suspicion d'AVC



Transfert d'imagerie

Echange d'exams d'imagerie entre établissements



Informations, supports de formation et contacts :
esante-occitanie.fr > Utilisateurs > TéléO

L'équipe de télémédecine reste à votre disposition pour toute demande de renseignements :

telemedecine@esante-occitanie.fr

Vous avez besoin d'aide ?

<https://assistance.esante-occitanie.fr>

0 820 250 035 Service 0,09€ / appel + prix appel

du lundi au vendredi de 08h30 à 18h30



Avec TéléO, les professionnels de santé disposent d'une **plateforme régionale sécurisée** pour la **télémédecine d'urgence** et l'échange d'imagerie, qui peut aussi être utilisée pour des **téléconsultations**, des **télésoins** et des **téléexpertises** en programmé.

TéléO, module Générique



Qui l'utilise ?

Les EHPAD, les Etablissements de Santé, les Maisons de Santé Pluriprofessionnelle (MSP), les Centres de Santé et les établissements sanitaires médico-sociaux



Pour quels usages ?

Ce module est utilisé pour des soins programmés (hors urgence) et pour du second recours.

Trois types d'actes sont possibles: télésoins, téléconsultation et téléexpertise.



Comment ?

L'outil donne accès à des échanges sécurisés de documents, un outil de visioconférence et un viewer d'imagerie DICOM. Il comporte une fonction d'invitation de participants n'ayant pas de compte TéléO ainsi qu'un système de traçabilité avec création et partage de compte-rendu.

Téléconsultation et télésoin

(organisés en établissement)



1 Demande sollicitée par le **professionnel de santé** et réalisée par l'équipe de l'établissement



2 **Présence du patient**, souvent accompagné d'un **soignant** afin de faciliter l'échange



3 Consultation en direct par **visioconférence**

Téléexpertise

(organisée en l'absence du patient)



1 Demande d'avis **entre les professionnels de santé** (médecin et/ou autres soignants) **et le spécialiste**



2 Échange **en direct** par **visioconférence** OU échange de documents **en différé** via **TéléO**

TéléO, module Téléconsultation directe



Qui l'utilise ?

Etablissements de santé, structures médico-sociales, autres établissements/structures selon le besoin



Pour quels usages ?

Ce module de téléconsultation est utilisé pour des actes spécialisés et programmés, réalisés avec un patient à domicile



Comment ?

Il est utilisé à l'initiative du **professionnel de santé** dans le cadre de soins programmés. Chaque acte est tracé et il est possible de récupérer le compte-rendu et l'ordonnance.



TéléO, module Transfert d'imagerie



Qui l'utilise ?

Les établissements de santé MCO, les centres régionaux de lutte contre le cancer, les cabinets de radiologie et les centres de soins médicaux et de réadaptation



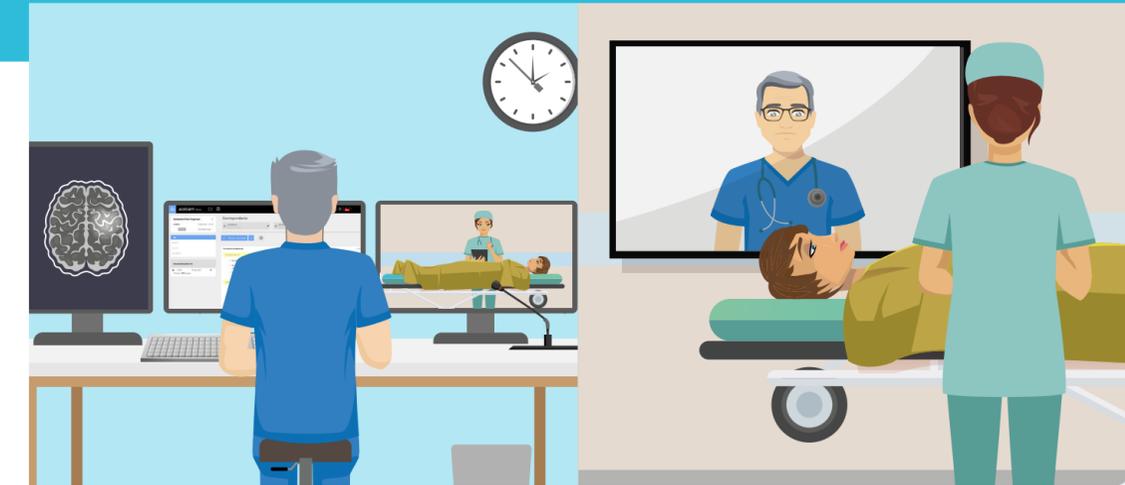
Pour quels usages ?

Ce module permet de préparer des Réunions de Concertation Pluridisciplinaires (RCP) et d'accéder à l'antériorité radiologique dans le cadre du parcours patient



Comment ?

Ce module s'intègre aux Systèmes d'Archivage et de Transmission d'Images (PACS) des établissements et permet d'importer et d'échanger des examens d'imagerie médicale



TéléO, module Urgences



Qui l'utilise ?

Les établissements disposant d'un Service d'Accueil des Urgences (SAU) et les établissements de recours Médecine-Chirurgie-Obstétrique (MCO)



Pour quels usages ?

Ce module permet d'adresser des demandes d'avis dans le cadre de l'activité d'urgence



Comment ?

L'outil met à disposition des formulaires médicaux assurant la traçabilité de l'acte, un viewer d'imagerie DICOM avec module de reconstruction multiplanaire. Ce module s'intègre aux Systèmes d'Archivage et de Transmission d'Images (PACS) des établissements

TéléO, module AVC aigu



Qui l'utilise ?

Les établissements disposant d'un Service d'Accueil des Urgences (SAU) et les établissements de recours dotés d'une Unité Neuro-Vasculaire



Pour quels usages ?

Ce module permet la prise en charge de l'AVC en phase aiguë à l'aide d'une téléexpertise ou d'une téléconsultation



Comment ?

Le fonctionnement de l'outil est identique à celui du module Urgences. Il permet de réaliser une téléconsultation avec pilotage à distance de caméra